

liaison

POUR UNE ÉCOLOGIE POPULAIRE



MICKAËL DENIS, UN NOUVEAU DIRECTEUR POUR FNE ILE-DE-FRANCE

Originaire de Blois, la maison de mon enfance se trouvait entre un affluent de la Loire et une forêt. De là me vient une admiration pour la nature et ma détermination à la protéger. Mais la vie fait parfois prendre des chemins de traverse ! J'ai travaillé quinze ans dans l'informatique avant d'opérer un changement de carrière vers l'associatif. J'ai travaillé trois ans et demi pour Bleu Blanc Zèbre, une tête de réseau de 400 organisations en France. J'ai ensuite fait un tour de France pour réaliser un documentaire sur l'agriculture qui prend soin du vivant avant d'avoir l'opportunité de prendre la suite de Margot qui a placé la barre très haut ! Je souhaite poursuivre son travail en renforçant les liens du réseau et en valorisant le travail incroyable qu'il fournit notamment dans les groupes de travail et les commissions partout en Ile-de-France.



PAS DE TAXIS VOLANTS AUX JO !

Les vols d'expérimentation publique promis n'ont pu se tenir du fait de l'absence de certifications de vol et de nos mobilisations.

Mais notre référendum contre l'arrêté ministériel, comme celui de la Ville de Paris, a été rejeté par le Conseil d'Etat. Nos actions en justice ont besoin de tout votre soutien sur notre cagnotte participative dédiée et défiscalisée : <https://www.helloasso.com/associations/sos-paris/collections/taxis-volants-non-merci>



93 | BONDY

La société Easy Bennes est mise en demeure par le préfet de Seine-Saint-Denis d'évacuer les déchets accumulés sous les autoroutes A3/A86.



93 | NOisy-le-Sec

Sur le port de Noisy, Décathlon a laissé sa friche commerciale être envahie par des dépôts sauvages.



75.94 | LES ABATTAGES SCANDALEUX DU CHÂTEAU DE VINCENNES

Le matin de la rentrée, des abatteuses déracinaient dix-huit arbres magnifiques, platanes, frênes qui formaient la voûte arborée de l'entrée du château. La mairie de Vincennes argumente un souci d'accessibilité et de sécurité sur le site du fait d'arbres « malades » et aux racines menaçant les infrastructures environnantes.

Un projet paysager doit, malgré nos recours et mobilisations, « remplacer » ce beau paysage qui abritait chauve-souris et protégeait, dit-on, la dernière colonie de faucons crécerelles du monde. Cette destruction « en urgence » avait-elle pour but de contrer la manifestation des associations du 14 septembre au bois de Vincennes ?



78 | VICTOIRE : L'ÉTAT SUSPEND LA VENTE DU DOMAINE DE GRIGNON

En juin est parue la décision du gouvernement de conserver le domaine de Grignon et d'y développer un « projet économique d'intérêt général ». Conformément aux conclusions de la mission dédiée à l'avenir du site, ce projet sera porté par une « société universitaire locale immobilière » conduite par AgroParisTech en partenariat avec les collectivités locales, la Région, le département et la communauté de communes, et des investisseurs privés. Associations, étudiants et élus locaux attachés à la défense du site restent vigilants.

HOMMAGE À PATRICK BAYEUX

C'est avec stupeur que nous avons appris le décès accidentel de Patrick Bayeux, trésorier du CADEB et membre de FNE Yvelines, survenu mercredi 21 août 2024. Nous perdons avec Patrick non seulement un trésorier mais surtout un ami et un membre actif qui faisait le lien entre le CADEB et les élus de la communauté d'agglomérations de la Boucle de Seine. Le Bureau et l'ensemble des membres du CADEB tiennent à exprimer leurs plus vives et sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

Le Cadeb et FNE Yvelines



LIER SOCIAL, ÉCONOMIE ET ENVIRONNEMENT

Incertitudes, surprises, déceptions, interminable attente... Nous avons enfin un Premier ministre, un gouvernement et une ministre de la transition écologique.

Les Français avaient clairement réclamé un changement. FNE Ile-de-France, pour sa part, met plus que jamais, l'accent sur les nécessaires avancées législatives et budgétaires pour la préservation de l'environnement dans un esprit de justice sociale. Nous verrons, dans quelques mois, si le nouveau gouvernement a contribué à favoriser ce changement de cap.

Pour l'heure, nous continuons à peser pour que les questions économiques, sociales et environnementales soient traitées ensemble. La fin du monde et la fin du mois ! C'est ce que nous appelons « l'écologie populaire » et que nous présentons dans le dossier de ce numéro de *Liaison*.

FNE Ile-de-France veut sortir d'une vision en silo, renforcer encore ses liens avec différents mouvements, multiplier les contacts

avec d'autres organisations comme elle le fait déjà notamment dans le cadre du « Pacte du pouvoir de vivre » qui regroupe des associations des secteurs du logement et de la solidarité.

Elle a engagé la réflexion sur notre projet stratégique à l'horizon 2030 avec une vision résolument « inclusive » qui doit guider nos projets futurs.

Enfin, FNE Ile-de-France construit dès maintenant une évaluation du respect des engagements environnementaux des JO 2024 qui ont, certes, été une réussite populaire mais dont nous voulons mesurer la réalité de l'héritage notamment pour les populations.

Liaison présente au fil de ces pages les dossiers les plus brûlants sur lesquels nous sommes mobilisés sur le terrain. Sachez que nous le faisons avec une équipe renouvelée. Margot Holvoet, notre directrice, avec qui nous avons si bien travaillé depuis trois ans et demi, nous quitte pour de nouvelles aventures. C'est Mickaël Denis qui prend sa suite, bienvenue à lui.

✓ Le Bureau de FNE Ile-de-France

SOMMAIRE



HOMMAGE

Marc Ambroise-Rendu
Homme de conviction et d'action

04

SEINE-ET-MARNE

Nonville,
Halte aux nouveaux
forages pétroliers

05

VAL-D'OISE

Argenteuil
Première victoire pour l'île Héloïse

06

HAUTS-DE-SEINE

Aménagement de l'île Seguin
Nouvelle consultation du public

07

PARIS

Projet de promenade de l'Est parisien
des squares en danger

08

ESSONNE

Verrières-le-Buisson
renature d'une main
bétonne de l'autre

09

SEINE-SAINT-DENIS

Fort de Vaujours
Placoplâtre doit revoir son projet

10

YVELINES

Carrières-sous-Poissy
Menaces sur l'étang de la Galiotte

11

VAL-DE-MARNE

Cartovégétation à Arcueil
PLUi : inscrire les corridors
écologiques

12

DOSSIER

Pour une écologie
populaire



13 - 16

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE/AGRICULTURE

« Sites clés en main France 2030 »
à Lieusaint
Menace sur la ferme-cueillette
de Servigny

17

SANTÉ

La santé des Franciliens
et des écosystèmes,
grande oubliée du PPA4

18

SANTÉ

La premier plan de prévention
du bruit de la Métropole
du Grand Paris

19

À LIRE

La Ville du ciel
Inutilité publique

20

Marc Ambroise-Rendu

Homme de conviction et d'action

Marc Ambroise-Rendu nous a quittés à l'orée de l'été, le 24 juin dernier, à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans et notre fédération, ses amis et amies sont à la fois dans une grande tristesse et dans une infinie gratitude.



Journaliste de formation et pionnier de la première heure de l'écologie, Marc avait fondé, dès 1971, le mensuel *Mieux vivre* devenu le trimestriel *Combat Nature*, publié de 1974 à 2005. Le journal *le Monde* lui doit la création de la première rubrique « Environnement » qu'il a pilotée de 1974 à 1982.

Mais Marc était avant tout un infatigable militant, nous dirions aujourd'hui « un activiste », engagé dès 1997 dans plusieurs associations de défense de l'environnement, à Paris, à l'ADA 13 ([Association pour le développement et l'aménagement du 13^e arrondissement](#)) et en Île-de-France, notamment pour la protection de la vallée de la Bièvre ([Union pour la renaissance de la Bièvre](#)), qui lui doit aujourd'hui sa restauration.

PIONNIER DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Président de 2001 à 2005 d'Ile-de-France Environnement (IDFE), devenue France Nature Environnement Ile-de-France, il a su donner à notre fédération régionale riche, aujourd'hui, de ses quatre cents associations de terrain une impulsion décisive pour imposer sa présence dans le dialogue environnemental, pour dénoncer les projets écocides et présenter des alternatives crédibles.

Rédacteur en chef de notre bulletin, puis magazine, *Liaison*, il avait à cœur de donner la parole à nos militants et de faire connaître nos combats.

Interlocuteur des pouvoirs publics, il a mis ses talents multiples au service de nos objectifs : lutter contre les pollutions, défendre les espaces naturels, proposer un aménagement durable du territoire dans une région menacée par une urbanisation galopante et des atteintes très fortes à la qualité de vie... Durant sa présidence, il a milité pour la création de [Bruitparif](#) pour doter la Région d'un observatoire du bruit, à l'instar de ce qui existait déjà depuis plus de vingt ans avec Airparif pour la qualité de l'air. Bruitparif naquit ainsi en 2004 et nos contributions aux différents plans bruit s'inspirent encore de ses analyses.

Conscient des limites de la participation de nos associations aux commissions et schémas thématiques, il a été un fervent partisan du développement de l'action juridique de notre fédération ([Observatoire du contentieux environnemental francilien, mai 2024](#)) et témoin du lancement de nombreux contentieux, souvent avec succès.

Enfin, aux côtés de Christine Nedelec et de moi-même, il a fortement encouragé et soutenu la création de FNE Paris pour affirmer nos positions face aux élus parisiens.

Trop fatigué pour venir y participer, Marc a cependant délivré un message fort [dans sa vidéo](#) présentée le 14 mai dernier lorsque nous avons fêté les cinquante ans de FNE Ile-de-France.

À la question : « *Que diriez-vous aux jeunes qui s'engagent aujourd'hui dans les combats pour le climat et pour un monde vivable ?* » Marc a répondu :

« JE DIRAI AUX JEUNES BRAVO CAR VOUS AVEZ LE COURAGE DE VOUS ENGAGER DANS UN COMBAT LÉGITIME, SOYEZ ATTENTIFS, ÉVEILLÉS, IMPITOYABLES ! CAR LE MONDE AUJOURD'HUI EST IMPITOYABLE. »

Je veux retenir ces mots comme l'expression d'une grande lucidité et d'un espoir pour la continuité de nos engagements. Merci à toi Marc, du fond du cœur, grâce à toi, nous continuons la route, tu nous raconteras les étoiles !

/ Muriel MARTIN-DUPRAY

Coprésidente de FNE Ile-de-France

NONVILLE

Halte aux nouveaux forages pétroliers

Pour protéger l'eau contre les projets de forages pétroliers en Ile-de-France, FNE Seine-et Marne, FNE Ile-de-France et de nombreux élus, associations et habitants se sont rassemblés, le 15 juin, devant la mairie de Nonville (proche de Nemours).

Parmi les élus présents, citons Jean-Claude Belliot, maire de Nonville, Anne Hidalgo, maire de Paris, Dan Lert, maire adjoint de Paris, président d'Eau de Paris, car ce projet impacte les riverains proches comme de nombreux Parisiens alimentés par un point de captage d'eau à proximité. Plus de trois cents personnes et de nombreuses associations ont dit « non » aux forages pétroliers, en Seine-et-Marne comme ailleurs.



©FNE Seine-et-Marne

Ce nouveau combat n'est pas une première, élus et associations avaient déjà réussi, en 2022, à bloquer de précédentes demandes de nouveaux puits et d'extensions du même exploitant Bridgeoil, Bridge Energies maintenant.

Mais, étant saisi par l'exploitant, le Conseil d'Etat, par la décision du 3 octobre 2023, a enjoint le Premier ministre d'accorder à Bridgeoil cette autorisation d'extension, sous peine d'astreinte journalière de 1 000 €... laquelle (Elisabeth Borne) s'est exécutée par décret du 27 décembre 2023. Voilà comment l'exploitant a obtenu, en coulisses, une extension de 43 km² de son périmètre de recherche.

Dans la foulée, l'exploitant a aussi obtenu, par arrêté préfectoral du 30 janvier dernier, l'autorisation de deux nouveaux forages pétroliers sur le site de Nonville.

C'est cette dernière autorisation qui a amené Eau de Paris à déposer un recours en référé contre cet arrêté préfectoral, rejeté le 17 mai dernier par le tribunal administratif de Melun, et un recours sur le fond qui se poursuit.

La réaction populaire à ces tours de passe-passe juridico-administratifs s'est déjà manifestée, puisque la pétition lancée sur Greenvoice par l'association locale Environnement Bocage Gâtinais (membre du réseau FNE Seine-et-Marne) a déjà recueilli plus de 35 000 signatures !

Le ministre de l'Industrie a confirmé la légalité de ce projet, la loi Hulot autorisant les forages jusqu'en 2040 et l'arrêté préfectoral l'a autorisé jusqu'en 2034. Il s'est bien gardé de mentionner que l'Agence internationale de l'énergie (AIE) a publié un rapport, en 2021, indiquant très clairement que, pour limiter le changement climatique et ses risques, aucun nouveau projet d'extraction d'énergie fossile ne devait faire l'objet d'investissements.

Les risques sont trop grands pour jouer les prolongations :

- Risques pour l'environnement :

- ➔ le site d'exploitation est à 250 mètres de la rivière du Lunain, classée Natura 2000, il est proche de la Réserve de biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais (Unesco). L'exploitation actuelle du site engendre de multiples nuisances pour les riverains.

- Risques pour la santé humaine :

- ➔ 180 000 Parisiens et la population de la commune voisine de Villemoisson dépendent du point de captage menacé par cet activisme pétrolier.

**NOUS DEMANDONS
L'ABANDON DU PROJET
PAR LE PREMIER MINISTRE
ET RÉCLAMONS
UNE PROTECTION RÉELLE
DES CAPTAGES D'EAU POTABLE
PARTOUT SUR LE
TERRITOIRE FRANÇAIS.**



©FNE Seine-et-Marne

Jean-François DUPONT

Coprésident de FNE Seine-et-Marne

Argenteuil

Première victoire pour l'Île Héloïse

En juillet dernier, la municipalité d'Argenteuil a renoncé au projet immobilier Fiminco. Le promoteur attaque les associations et la mairie en justice, il réclame 28 millions d'euros !



Septembre 2022 : une des manifestations devant l'hôtel de ville pour sauver l'île Héloïse de la bétonnisation © Comité Jean-Vilar

En mars 2016, la municipalité d'Argenteuil annonçait au centre de l'ancienne île d'Argenteuil, dite « île Héloïse », un « pôle de loisirs ». En fait, l'île est un pôle de loisirs et d'événements depuis le temps des Impressionnistes ! Sa partie centrale, jadis place des Fêtes, accueille la salle des fêtes municipale Jean-Vilar, un square avec des platanes, sans doute plus que centenaires (ensemble arboré remarquable selon l'association ARBRES), et un parking servant tant à la salle des fêtes qu'au conservatoire qui lui fait face et au marché voisin.

Depuis quatre décennies, l'île est coupée de la Seine par une 2 x 2 voies, ce qui l'a bien dégradée ; les projets pour la renaturer et retrouver la continuité se sont succédé sans se concrétiser. À l'inverse, le « pôle de loisirs », annoncé en 2016, devait comprendre :

- 156 logements, dans des tours jusqu'à 30 m de haut,
- un centre commercial avec un hypermarché... à 400 m d'un autre centre commercial, Côté Seine, de taille similaire ; y seraient adjoints une nouvelle salle de spectacles, de même format que Jean-Vilar, et un multiplexe de neuf salles, empilées jusqu'à près de 45 m de haut... à 400 m du cinéma municipal *Le Figuier blanc* récemment reconstruit (voir *Liaison* n°176, avril-mai 2017). Le tout sur 20 000 m² de terrain inondable, vendus quelques millions sans appel d'offres au promoteur Fiminco.

Face à ce projet absurde, climaticide, spoliateur du bien commun, lancé sans la moindre concertation et à l'opposé des orientations d'aménagement antérieures, une association s'est créée : le comité Jean-Vilar.

Le comité a recueilli à Argenteuil une immense adhésion, avec une pétition de plus de 9 000 signatures, une participation nombreuse et quasi unanime aux enquêtes publiques, plusieurs manifestations sur la voie publique. FNE Ile-de-France,

FNE Val-d'Oise, notamment, et de nombreuses associations locales et régionales (culturelles, environnementales, cyclistes...) se sont associées à ces manifestations et à des recours, gracieux ou contentieux, qui sont toujours en cours.

La Mission régionale d'autorité environnementale a rendu un avis très critique ; le commissaire enquêteur chargé de « l'enquête publique unique » a donné un double avis défavorable, à l'autorisation environnementale et au permis de construire.

En 2019, le maire a suspendu deux ans sa décision sur le permis de construire... puis, les élections de 2020 passées, a validé un projet un peu augmenté ! Mais avec un parking divisé par deux – on n'aurait qu'à pousser son Caddie dans les rues du centre-ville.

Trois années de lutte plus tard, coup de théâtre : le 4 juillet 2024, le maire reçoit le comité Jean-Vilar et lui annonce l'abandon du projet : la Ville cesse de proroger la promesse de vente, qui devient donc caduque.

Victoire totale, sans aucune concession de notre part ; au contraire, la Ville annonce un aménagement futur fondé sur « la nature et l'eau. » ! Immense merci à celles et ceux qui y ont contribué, dans toute la région !

Victoire fragile pourtant : Fiminco poursuit et nous poursuit : il prétend que la promesse de vente, même non prorogée, reste valide. Que ces années de retard lui coûtent... plus de 28 millions. Et il assigne devant le juge judiciaire, pour « recours abusifs », FNE 95, le comité Jean-Vilar et toutes les associations et les personnes physiques requérantes, sans oublier Casino ni la Ville.

Le combat continue donc. Toutes les contributions restent précieuses !

✓ Frédéric Lefebvre

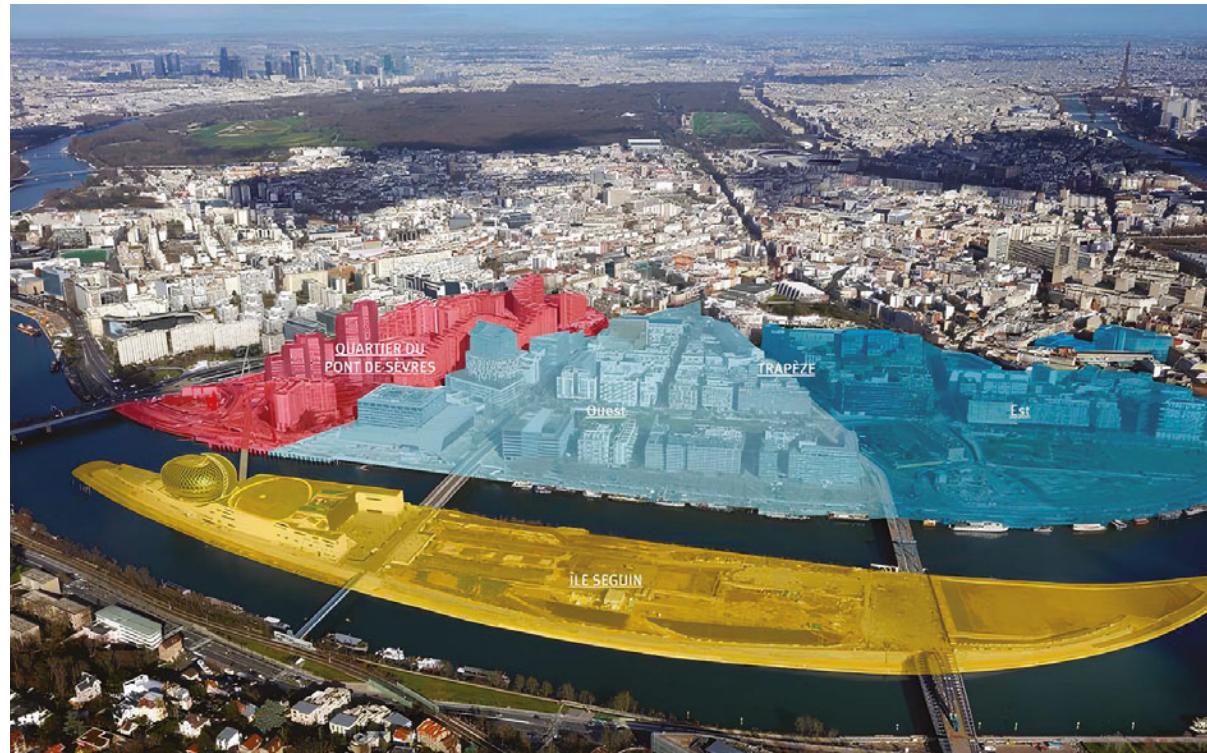
Pour le comité Jean-Vilar

Aménagement de l'île Seguin

Nouvelle consultation du public

Le maire de Boulogne-Billancourt a organisé, au mois de juillet, une procédure de participation du public par voie électronique portant sur un permis d'aménagement de l'île Seguin et de sa partie centrale en une « île jardin ».

Un protocole transactionnel, signé le 6 avril 2023, fruit de plusieurs mois de négociations entre six associations, Bouygues Immobilier et la société publique locale (SPL), porte sur une réduction substantielle du volume et de la hauteur des bâtiments projetés et l'augmentation de 1,5 à 3,5 hectares minimum de la surface des espaces verts en pleine terre réalisés sur l'île. Un comité de suivi composé des représentants des parties a été créé pour l'exécution de ce protocole et réuni une seule fois : le 23 novembre 2023.



© Ville de Boulogne

LE NON-RESPECT DES TERMES DU PROTOCOLE D'ACCORD

Les associations n'ont pas été associées aux études préalables du permis d'aménager mis en consultation publique. Le protocole stipulait pourtant très clairement leur participation en amont aux études du nouveau projet de végétalisation de l'île.

Plusieurs questions méritent cependant un vrai débat, notamment :

- ➔ La pollution des sols laissée par l'ancien propriétaire Renault qui pourrait remonter au travers de la couche de terre végétale qui recouvrira le sol : quelles garanties sont apportées par l'aménageur sur la dépollution des sols ?
- ➔ Le sujet très sensible de la réversibilité des 45 000 m² de bureaux en logements annoncé dans le permis d'aménager : cette proposition a été émise par le préfet pour l'obtention de l'agrément bureau, condition préalable à la délivrance d'un permis de construire. La ville de Boulogne présente, en effet, un mauvais équilibre logement/bureau et est carencée en logements sociaux (loi SRU). Outre le fait que le PLUi interdit le logement sur l'île, la transformation de bureaux en logements est techniquement

possible, mais doit être anticipée. Rien n'est surtout prévu pour les équipements publics et commerces nécessaires au fonctionnement d'un quartier d'environ 550 à 600 logements, ce qui représenterait environ un millier d'habitants.

- ➔ De façon générale, la superficie concrète des différents ensembles annoncés et leur statut domanial (jardin public clôturé, berges hautes et basses, rue centrale, rue intérieure du lot Emerige, places et parvis) n'apparaît pas chiffrée, évitant en conséquence la question de la pleine terre et de sa superficie minimale de 3,5 hectares.
- ➔ Le planning : il est prévu une ouverture au public avant 2026. Est-ce que les espaces publics seront réalisés et ouverts dans le cas où Bouygues, dans le contexte économique très difficile pour l'immobilier tertiaire, ne donnerait pas suite à son projet ?

Les associations ont, en conséquence, émis un avis défavorable sur la forme et le fond à cette demande de permis d'aménager, rejoignant sur de nombreux points les recommandations émises par la MRAE consultée sur ce permis.

/ Irène NENNER

au nom des associations :

Environnement 92, La Seine n'est pas à vendre, Nous Sommes Boulogne, France Nature Environnement Ile-de-France, Association Rives de Seine.

Projet de promenade de l'Est parisien des squares en danger

Des citoyens se mobilisent contre le projet de « ramblas » de la Mairie de Paris qui met en danger la biodiversité et la tranquillité des squares.

La Mairie de Paris a le projet de réaliser une « Grande Promenade de l'Est parisien » en favorisant un cheminement central des promeneurs sur la partie 11^e arrondissement de l'axe qui va de la Bastille à la place Stalingrad, mais cela implique, notamment, la suppression des grilles des quatre squares qui ponctuent les boulevards Richard-Lenoir et Jules-Ferry.

Nos critiques sont nombreuses face à ce projet, mais les principales sont :

- la destruction des grilles des quatre squares qui perdraient ainsi leurs fonctions d'espace de jeux, de repos et de tranquillité,
- la destruction des haies d'arbustes qui bordent ces grilles pour laisser passer les engins de chantier et, par la même occasion, la destruction de la biodiversité qui loge dans ces haies,
- la remise en cause de l'identité commerciale du quartier et des activités artisanales,
- et, enfin, le manque de véritable concertation avec les habitants du quartier.

Face à ce projet qui nous semble remettre en question le patrimoine et la qualité de vie du quartier, nous avons créé l'association Sauvons Jules et Richard (SJR) pour regrouper les opposants au projet et, grâce à l'appui de FNE Paris, nous avons porté l'affaire en justice. Nous avons déposé un recours en excès de pouvoir contre le projet de la mairie auprès du tribunal administratif de Paris (voir *Liaison* n°200). La bataille juridique s'est fondée sur le fait que la mairie ne respectait pas la loi qui l'obligeait *a minima* à réaliser une étude d'impact environnemental et à engager une véritable enquête publique pour un projet d'une telle superficie. Au lieu de cela, la mairie se contentait de « saucissonner » le projet global en petits chantiers sur des zones restreintes pour échapper à ses obligations légales.

À la vue des engins de chantier qui s'installaient, nous avons déposé des référés-suspensions pour faire bloquer les travaux qui commençaient, mais la mairie, souhaitant passer en force, a fait scier les grilles nord et sud du square May-Picqueray, en face du Bataclan, les 13 et 14 mai 2024 sous la garde de la police municipale.

Le 28 mai 2024, la juge des référés nous a donné raison en validant nos motifs et a imposé de suspendre les travaux. Le 31 mai 2024, la Mairie de Paris s'est pourvue en cassation devant le Conseil d'État, mais son recours a été rejeté le 24 juillet 2024. Nous attendons le jugement sur le fond par le tribunal administratif de Paris, mais nous sommes confiants sur l'issue de notre combat.

La Mairie de Paris est donc contrainte d'abandonner le projet tel qu'elle l'avait conçu.

ET LA SUITE ?

Pour éviter que le blocage des chantiers ne pose des problèmes aux riverains et ne complique les épreuves des Jeux olympiques prévues sur le quartier, notamment quai de Jemmapes et quai de Valmy, FNE Paris et SJR ont accepté la mise en sécurité des chantiers en cours, c'est-à-dire le comblement des trous, la pose de revêtements de chaussées et des margelles de trottoirs.

L'association Sauvons Jules et Richard, soutenue par FNE Paris, travaille à un projet alternatif ayant pour objectif de concilier les objectifs de la Mairie de Paris visant à pacifier la circulation automobile, à faciliter la déambulation de façon plus linéaire entre les squares et à accroître la végétation sans remettre en question l'existence des squares et des grilles qui les protègent.

 **Sylvie BONNET**

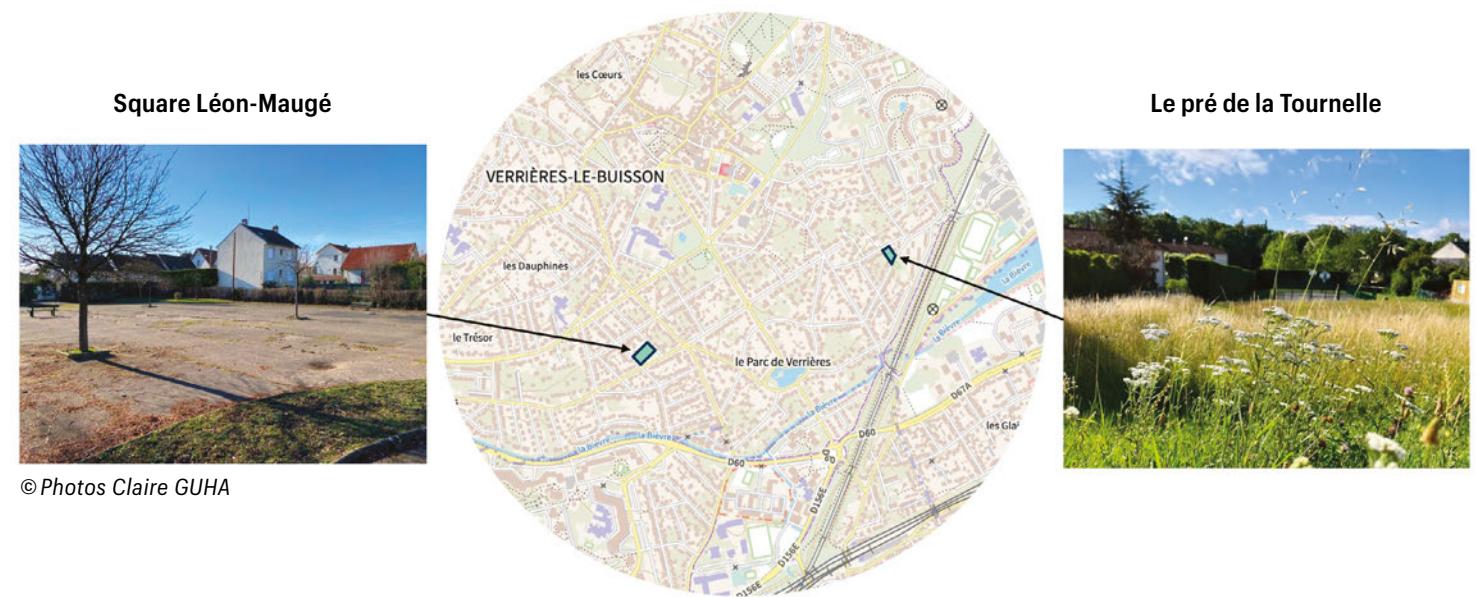
Association Sauvons Jules et Richard



Sciage des grilles du square May-Picqueray le 14 mai 2024 sous la protection de la police municipale (SJR) © Sauvons Jules et Richard

Verrières-le-Buisson renature d'une main bétonne de l'autre

Huit cent soixante mètres séparent le pré de la Tournelle du square Léon-Maugé. Ces deux terrains appartiennent à la ville de Verrières-le-Buisson, commune du nord de l'Essonne carencée en logements sociaux. Le pré est promis au béton et le goudron sera renaturé.



© Photos Claire GUHA

Ici, une prairie naturelle de 1 500 m² épargnée par la densification, grâce au ruisseau enterré qui la traverse. Répertoriée « espace vert à affirmer » dans le plan local d'urbanisme (PLU), elle fait partie de la trame verte définie en 2017.

Là, un terrain goudronné de 2 500 m², en marge d'un square de 1 500 m². Le PLU de 2019 prévoit de construire dans ce quartier pavillonnaire une vingtaine de logements, dont 40 % sociaux.

En campagne pour les municipales de 2020, François-Guy Trébulle promet aux riverains l'annulation de ce projet. Mais, une fois élu, il lui faut relocaliser les logements sociaux imposés par la loi SRU... Son choix se porte sur le pré de la Tournelle, dans un quartier déjà pourvu de logements collectifs.

En 2021, le maire préempte une parcelle construite qui le jouxte, puis annonce la construction d'un foyer de trente-six logements sur le pré. « Il n'y aura pas de concertation », déclare-t-il aux Voisins du pré qui se constituent en association. Leur demande ? Protéger le pré et construire les logements seulement sur la parcelle préemptée, déjà artificialisée.

ARTIFICIALISATION ET SUBVENTIONS

Pour le maire, pas de débat possible : le pré est un terrain à bâtir, réserve foncière d'une ville vouée à se densifier.

/ Claire GUHA

Présidente de l'association des Voisins du pré

Pour les Voisins du pré, cet espace public est un refuge pour la biodiversité, en particulier pour les insectes, dont certains sont protégés : mante religieuse, sauterelle verte, flambé... Corridor écologique fonctionnel, il est d'autant plus précieux qu'il est une ancienne prairie humide et abrite toujours un affluent de la Bièvre. En parallèle, après avoir testé le concept sur deux cours d'écoles, la ville annonce la renaturation du terrain Léon-Maugé. Elle a un coût. Entre 95 €/m² et 390 €/m² désartificialisé et renaturé selon France Stratégies, soit entre 237 500 € et 975 000 €, pour lequel la Ville sollicite la Région, via le dispositif « Retour de la nature en ville » d'Île-de-France Nature.

SORTIR DU NON-SENS ÉCOLOGIQUE ET ÉCONOMIQUE

La renaturation du terrain Léon-Maugé ne permettra pas la restauration de la vie du sol ni des services écosystémiques avant de très longues années. La destruction du pré de la Tournelle supprimera définitivement une prairie urbaine riche en biodiversité, dotée d'un ruisseau.

À Verrières-le-Buisson, le PLU est actuellement en cours de modification : il doit faire des trames vertes, bleues et noires une réalité tangible, réglementaire et opposable capable d'encadrer l'urbanisation et de renforcer les liens des habitants avec leur environnement naturel.

Fort de Vaujours

Placoplatre doit revoir son projet

L'entreprise Placoplatre veut exploiter une carrière de gypse à ciel ouvert sur le site du fort de Vaujours. Le tribunal administratif de Montreuil, saisi par Environnement 93, retoque le dossier validé par le préfet.

À la suite du recours de l'association Environnement 93, du 11 septembre 2023, contre l'autorisation de la carrière de Placoplatre au fort de Vaujours, le tribunal administratif de Montreuil a prononcé un sursis à statuer. Cette décision est en accord avec la dernière étude du Muséum national d'histoire naturelle et de l'université de Tours qui démontre la faible pertinence écologique des mesures de compensation. Alors que dans l'esprit de la loi du 3 août 2009, relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, les procédures de décision publique doivent permettre de « privilégier les solutions respectueuses de l'environnement, en apportant la preuve qu'une décision alternative plus favorable à l'environnement est impossible à coût raisonnable », sur le fort de Vaujours, Placoplatre s'est obstiné à faire accepter son projet de carrière de gypse à ciel ouvert.

LE TRIBUNAL NOUS DONNE RAISON

Le tribunal administratif de Montreuil juge que le préfet n'a pas suffisamment

motivé son arrêté. De plus, « la précision selon laquelle sont réunies les conditions légales de délivrance de l'autorisation environnementale ne permet pas de savoir si le préfet s'est livré à un examen des solutions alternatives et les a regardées comme non satisfaisantes ».

Par ailleurs, le Conseil national de la protection de la nature (CNPn) a rendu successivement deux avis défavorables en date du 31 juillet 2021 et du 6 janvier 2022, car le projet proposé est susceptible de nuire au maintien des chiroptères. Le projet méconnaît donc les dispositions précitées de l'article L. 411-2 du code de l'Environnement.

Au-delà de la préservation de la biodiversité, les mesures de compensation sont également jugées insuffisantes pour la protection du climat et les émissions de GES (gaz à effet de serre). Le tribunal reconnaît que, compte tenu de « l'absence de description des incidences négatives du projet sur les émissions de gaz à effet

de serre et de mesures de compensation de ces émissions, l'étude d'impact a nécessairement nui à l'information complète de la population ».

UNE DEUXIÈME CHANCE POUR PLACOPLATRE ?

Le tribunal impose de présenter un nouveau projet régularisant les vices relevés dans le jugement du 23 juillet 2024. Il appartient ainsi, maintenant, à Placoplatre de stopper un acharnement

- qui veut détruire la colline du fort de Vaujours,
- qui saccage la biodiversité,
- qui participe activement aux phénomènes qui accélèrent le dérèglement climatique.

Le processus de mise en œuvre de l'extraction du gypse par une exploitation souterraine, de la même manière que sous le bois de Bernouille, à proximité immédiate, reste la seule alternative.

Elle est, à ce jour, rejetée par Placoplatre.

Francis REDON

Président Environnement 93



© Adenca

Carrières-sous-Poissy

Menaces sur l'étang de la Galiotte

Le département des Yvelines remet en cause les conventions des chalets flottants sur l'étang de la Galiotte et a programmé, pour 2025, leur destruction. L'association des occupants veut préserver ce patrimoine et s'organise pour présenter au département un projet alternatif, mais elle peine à se faire entendre.



© Association de l'étang de la Galiotte

L'étang de la Galiotte est un plan d'eau de 23 ha, au sein des 113 hectares du parc du Peuple de l'herbe. L'histoire de ce plan d'eau, emblématique d'une véritable aventure humaine, remonte aux années 1950. À la clôture de l'activité de carrière de sable, certains salariés qui venaient pêcher à l'étang de la Galiotte décidèrent de construire des cabanons sur le modèle canadien. On en dénombre aujourd'hui trente-huit.

DES CABANES « TOLÉRÉES »

Cette initiative, débutée sans autorisation, fut par la suite encadrée par une convention d'occupation avec la société propriétaire de la carrière. Les terrains furent finalement rachetés par le département dans les années 2010. Des conventions ont été signées avec les propriétaires des chalets qui louent « la parcelle » qui comprend le terrain sur la berge et l'emplacement sur l'eau qui appartiennent au domaine public. Les riverains se sont regroupés dans le cadre d'une association loi 1901, l'Association de l'étang de la Galiotte, pour s'organiser, se défendre et sensibiliser le public par diverses manifestations, comme des journées de nettoyage des berges.

LES PROJETS DU DÉPARTEMENT

En mai 2022, pendant la période du Covid, alors qu'un certain laisser-aller règne sur place, le département informe les résidents qu'il ne renouvellera pas leur convention d'occupation.

« C'est pour mettre fin à une occupation qui a dégénéré avec la construction de terrasses et d'escaliers. On remarque surtout que cela abîme et fragilise la berge. On veut reprendre la maîtrise de cet étang, d'abord dans une optique de sécurité, puis de renaturation des berges » et une « valorisation » du site dans le cadre plus large

de l'aménagement de la boucle de Chanteloup/Carrières. Ce lieu va faire partie du futur parc écologique départemental des Bords de Seine en projet dans le cadre de la communauté d'agglomération des Deux Rives de Seine. Mais le conseil départemental n'a rien arrêté vu le contexte financier.

L'association souhaite au contraire « capitaliser sur l'existant en l'améliorant (démarche écologique : réutiliser, recycler, réduire). Ça restera en jachère pendant longtemps, autant laisser les chalets en attendant un projet cohérent », rétorque Emmanuel Soyer. « On ne va pas les laisser détruire la seule chose intéressante et pittoresque de ce parc. La quarantaine de chalets a accueilli pas moins de 1200 personnes lors des Journées européennes du patrimoine en 2023. Les gens ont adoré et ils ont été choqués quand on leur a appris que tout allait être détruit », se remémore Emmanuel Soyer.
« Nous sommes d'accord pour nous inscrire dans un projet plus large. On imagine aussi une ouverture aux visites scolaires et un volet culturel (résidence d'artiste, un festival sur l'eau. Si le département nous proposait une issue, nous pourrions ensemble (département, association et résidents) faire de ce site un lieu encore plus exceptionnel. »

Protéger ce site de la destruction, c'est maintenir de la biodiversité, mais aussi un lieu de vie, d'histoire et de lien social menacé aussi comme l'île de la Déivation, autre lieu préservé de Carrières, par l'extension de l'autoroute A104 à maintes reprises. Les associations locales et FNE 78 leur apportent leur soutien.

 Marie José ROSSI-JAOUEN

Présidente de FNE Yvelines

Cartovégétation à Arcueil

Inscrire les corridors écologiques dans les PLUi

Les très performantes cartes de paysage et de données de Cartovégétation, projet développé par FNE Ile-de-France avec le soutien financier de la Région, trouvent un débouché prometteur dans la collaboration de la ville d'Arcueil avec FNE Val-de-Marne et FNE Ile-de-France. Elle vise à définir et à inscrire les corridors écologiques locaux prioritaires et les plus pertinents dans le PLUi Grand Orly Seine Bièvre en cours de rédaction.

La ville d'Arcueil est connue pour sa volonté et ses actes politiques en matière d'écologie sociale et environnementale. Ses programmes municipaux ont vu fleurir les arbres fruitiers, vergers, jardins partagés, permis de végétaliser, une charte de l'Arbre codéveloppée avec les habitants, un comité de l'Arbre.

Enfin, et surtout, la modification récente de son PLU très exigeante en matière d'espaces verts permet la protection de l'existant puisque les droits à construire diminuent en cas de démolition. Cette ville garde à l'esprit que la protection de la vie est le gage de notre futur commun. La situation est pourtant loin d'être rose et les atteintes à la biodiversité prégnantes.

La ville, démunie dans ses capacités à identifier les corridors écologiques pertinents, a répondu avec enthousiasme aux propositions de FNE Val-de-Marne. Le travail sera livré juste à temps pour être intégré aux propositions de la ville au PLUi.

Une méthodologie sur mesure a été développée pour identifier les continuités écologiques et zones à enjeux, les « taches » d'habitats (zone de présence faunistique) à protéger en priorité, priorité définie en fonction de l'importance écologique de la tache dans le territoire et de sa vulnérabilité au regard de la pression foncière et urbaine.

De même, pour les taches d'habitats à renaturer, c'est la définition des critères pertinents qui a été compliquée, mais grandement aidée par le score de biodiversité établi par une très intéressante étude de l'ARB (Agence régionale de biodiversité) qui, malgré son expertise reconnue, vient pourtant de se voir rogner les ailes par la Région et ce malgré une mobilisation générale importante. Les cartes des zones prioritaires à protéger et à renaturer sont aujourd'hui établies, les inscrire dans le PLUi permettra à Arcueil de leur donner vie !

Rappelons que Cartovégétation est un outil à disposition de toutes et tous proposant

des cartes des paysages et de déplacement des espèces d'une précision inédite en IDF. Les cartes ont été produites pour l'ensemble de la Région et sont librement utilisables (sauf utilisation commerciale) sur notre plateforme, accompagnées d'un tableau de bord et de ses indicateurs de végétalisation et d'artificialisation.

La modélisation sur mesure des réseaux écologiques sur un territoire nécessite un travail supplémentaire et une participation financière modeste permettant de financer ces études des fédérations départementales de FNE Ile-de-France. Nous espérons que d'autres communes du Val-de-Marne et le département lui-même comprendront, grâce à ce bel exemple, l'intérêt de soutenir ces collaborations des collectivités et des associations pour notre bien et notre futur commun.

Christine NEDELEC

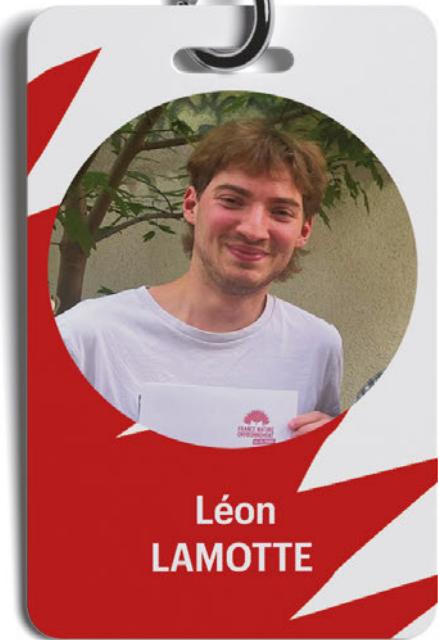
Coprésidente de FNE Val-de-Marne



- Arcueil
- Communes limitrophes
- Bâtiment
- Conifère
- Feuillu
- Strate arbustive
- Strate herbacée
- Prairie permanente non bio
- Culture non bio
- Sol nu
- Espace artificialisé perméable
- Espace artificialisé imperméable
- Route à moyenne circulation
- Route à faible circulation
- Voie ferrée
- Passage
- Surface en eau

Réalisé par FNE IDF - juillet 2024

POUR UNE ÉCOLOGIE POPULAIRE



L'Île-de-France est un territoire marqué par des inégalités sociales et économiques mais aussi par des inégalités environnementales. En effet, ce sont les classes sociales populaires qui sont à la fois les moins responsables de la crise écologique, les plus exposées, souffrant d'un cadre de vie défavorable et de l'exposition à de multiples nuisances environnementales, et les plus vulnérables, du fait d'un manque de moyens pour se protéger et se défendre face aux conséquences de la crise écologique.

La transition écologique peut contribuer à préserver et à améliorer le cadre de vie de nombre d'individus. En revanche, elle tend à accroître les inégalités sociales si elle ne prend pas en compte les enjeux sociaux et si elle n'intègre pas de mesures d'accompagnement au changement. Par exemple, la mise en place de la zone à faibles émissions (ZFE) de la Métropole du Grand Paris peut être synonyme d'exclusion sociale pour les individus n'ayant pas la possibilité de prendre les transports en commun ou de changer de véhicule.

Face à ce double constat, FNE Ile-de-France a décidé de créer, en novembre 2023, un groupe de travail sur l'écologie populaire et la justice sociale. Les objectifs de ce groupe de travail sont d'améliorer la connaissance et l'acculturation du réseau sur les enjeux sociaux en lien avec l'environnement, d'intégrer les enjeux de justice sociale et de justice environnementale à la mission de défense de l'environnement et de veiller à ce que la transition écologique de la Région Ile-de-France soit ambitieuse, juste et solidaire !

« ENFIN, IL PARAIT ESSENTIEL DE SE RAPPROCHER DES RÉALITÉS VÉCUES PAR LES CLASSES SOCIALES POPULAIRES, VIVANT EN PETITE OU EN GRANDE COURONNE (...) »



FNE Ile-de-France souhaite ainsi prôner une *écologie populaire*, soit une défense des intérêts de ceux qui sont stigmatisés par leur lieu d'habitation, leur couleur de peau ou leur classe sociale. Ce sont eux qui subissent le plus d'injustices environnementales, dans les centres urbains ou dans les milieux ruraux de l'Ile-de-France. À ce titre, une proposition de charte coécrite par le groupe de travail et intitulée « Pour une intégration des enjeux de justice sociale et environnementale » a permis d'ouvrir la discussion sur ces enjeux.

FNE Ile-de-France s'engage aussi à créer de nouvelles alliances avec divers acteurs de la société civile (syndicats, associations de solidarité, de lutte contre le racisme, etc.) afin de coconstruire un plaidoyer tenant compte des enjeux sociaux et environnementaux. Enfin, il paraît essentiel de se rapprocher des réalités vécues par les classes sociales populaires, vivant en petite ou en grande couronne, afin de travailler avec ces divers acteurs locaux qui ont une connaissance réelle de leur territoire et de contribuer à une défense du vivant dans son ensemble.

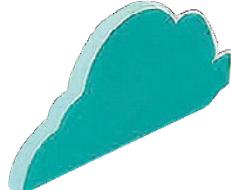
Ce dossier sur l'écologie populaire s'inscrit dans une volonté de FNE Ile-de-France d'acculturer son réseau à la convergence des enjeux sociaux et environnementaux en Ile-de-France. Il témoigne aussi de nouvelles initiatives menées et soutenues par FNE Ile-de-France : un projet avec la Fondation Abbé-Pierre sur le mal-logement et l'artificialisation des sols, une maison de l'écologie populaire à L'Île-Saint-Denis et un rapprochement avec la société civile au sein du Pacte du pouvoir de vivre Ile-de-France.

Léon LAMOTTE

Coordinateur du dossier



INÉGALITÉS ENVIRONNEMENTALES ET INJUSTICE SOCIALE EN ILE-DE-FRANCE



Selon l'article 1 de la charte de l'environnement, « *chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé* ». La défense de l'environnement ne peut donc ignorer les enjeux de justice sociale et environnementale qui se matérialisent par de fortes inégalités environnementales et le manque d'intégration des enjeux sociaux dans les politiques environnementales.

Dans une perspective d'écologie populaire sur le territoire francilien, il semble donc nécessaire d'incarner les questions environnementales à partir des réalités et des préoccupations des populations stigmatisées et de leur rapport à l'environnement. Ainsi, des études sociologiques ont montré que les préoccupations environnementales ne sont pas absentes et méconnues des classes populaires, mais qu'elles empruntent d'autres codes et sont davantage reliées au quotidien et aux difficultés rencontrées dans la vie courante : le travail, le budget, la santé et la place dans la société (Comby & Malier, 2021).

INÉGALITÉS ENVIRONNEMENTALES EN ILE-DE-FRANCE

La santé environnementale présente un ensemble d'enjeux concrets et présents sur le territoire francilien. Les études de l'[Institut Paris Région](#) (IPR) et de l'[Observatoire régional de santé](#) (ORS) montrent que les expositions environnementales ne sont pas uniformément réparties sur le territoire francilien et ne touchent pas de manière égale toutes les catégories de population.

Des mailles de territoires représentant environ 2 % du territoire francilien et rassemblant 13 % de la population francilienne ont été

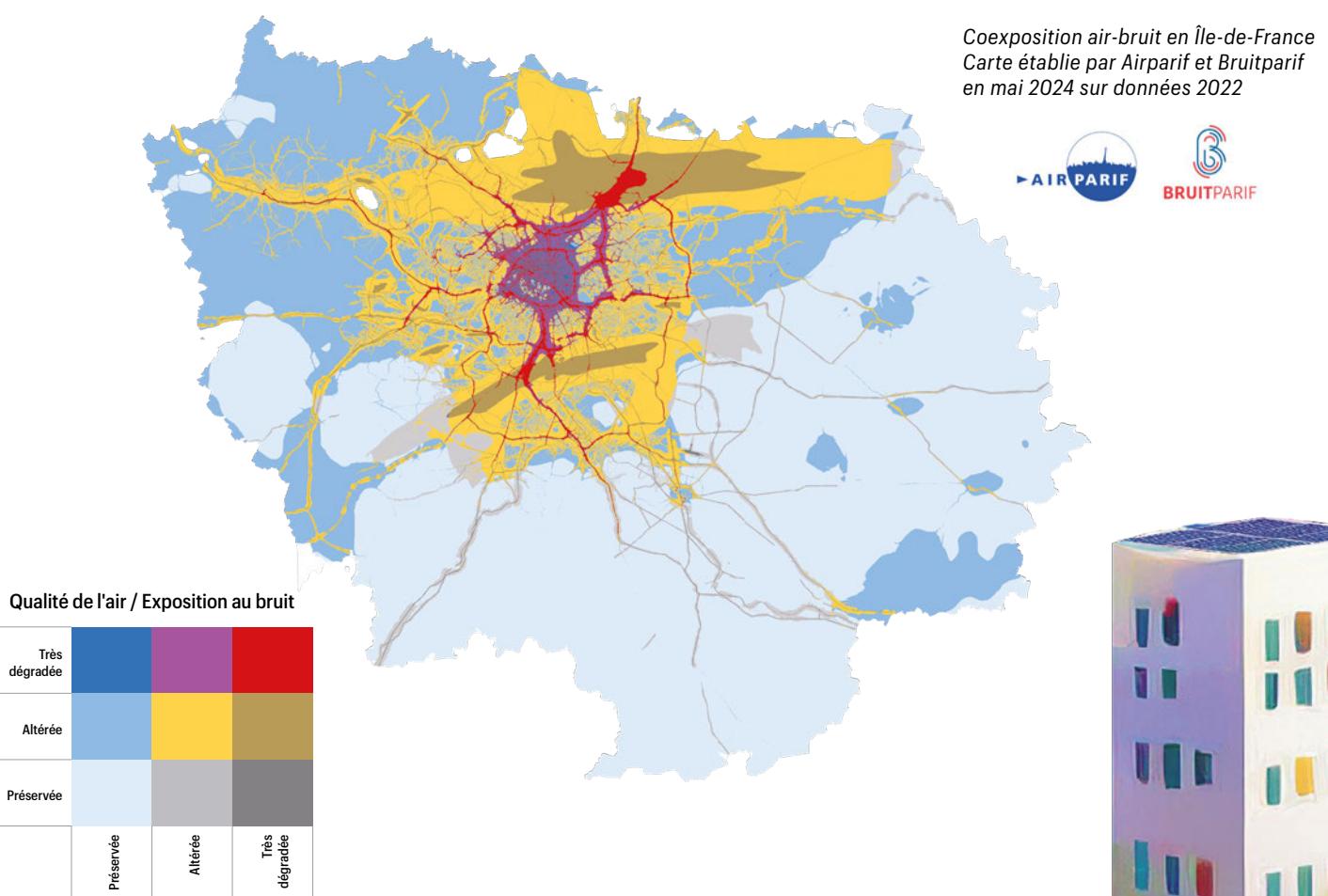
identifiées comme « points noirs environnementaux » (PNE) car elles cumulent un nombre de nuisances et de pollutions supérieur ou égal à trois sur les cinq critères étudiés : nuisances sonores, pollution de l'air, de l'eau, industrielle et des sols. L'étude conclut qu'il existe un cumul des inégalités car 40 % des territoires franciliens identifiés comme « points noirs environnementaux » ont une surreprésentation de ménages à bas revenus.

MANQUE D'INTÉGRATION DE LA JUSTICE SOCIALE DANS LES POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES

Les politiques environnementales sont parfois déconnectées des réalités et des préoccupations de certains citoyens, ce qui peut venir renforcer des inégalités sociales.

Le rapport « [Pour un contrat social de transition écologique juste](#) » du collectif ALERTE informe sur les conséquences sociales négatives de ces politiques si elles n'intègrent pas les enjeux de justice sociale. Par exemple, le dispositif zéro artificialisation nette (ZAN), couplé aux politiques de rénovation énergétique des logements, peut compliquer voire priver l'accès au logement de certaines classes sociales qui n'auraient pas le budget pour rénover leur logement ou qui risquent de ne plus avoir accès à un logement social.

La question centrale qui se pose ici est la suivante : **comment concilier les enjeux environnementaux et sociaux, en partant des réalités et des préoccupations des populations stigmatisées afin de permettre au plus grand nombre de vivre sainement et dignement ?**



UN PARTENARIAT POUR LE LOGEMENT



© FNE Ile-de-France

Il faut produire des logements sans artificialiser les sols ! C'est à partir de ce constat partagé que la Fondation Abbé-Pierre (FAP), la Fondation pour la Nature et l'Homme et FNE Ile-de-France ont bâti un partenariat.

Depuis plusieurs années, notre fédération et la FAP se rencontrent afin d'évoquer des questions sociales et environnementales. Cette année, nous avons poursuivi ces échanges à partir du rapport que la FAP et la Fondation pour la nature et l'homme ont publié en mars dernier. Intitulé « Réussir le zéro artificialisation net en réduisant le mal-logement : c'est possible », il est pleinement en phase avec ce que nous défendons.

MAINTENANT IL FAUT DES CHIFFRES

Nous avons identifié les leviers qui permettent de produire des logements sans

artificialiser. La conversion de bureaux en logements, comme la remise sur le marché de logements vides, semble prometteuse. Pourtant, nous manquons de données précises. Département par département, nous souhaitons connaître les besoins et le potentiel de création de nouveaux logements. Nous sommes donc convenus de lancer une étude qui doit durer un an. Elle pourrait être étendue à d'autres régions, FNE Provence-Alpes Côte d'Azur est très intéressée. Nous souhaitons également mieux nous coordonner avec les acteurs franciliens du logement. Un comité d'experts va être constitué et de nombreuses auditions sont d'ores et déjà programmées.

INCLURE LES PLUS PAUVRES

Les plus précaires sont fortement exposés à l'intensification en cours des souffrances environnementales. Ce sont eux que l'on trouve habitant les cônes de bruits,

de pollutions, de chaleur.

Il faut recouper les cartes, définir les zones les plus exposées afin de ne surtout pas les densifier. Nos associations s'emploient à faire baisser les nuisances, mais souvent elles sont là, il faut en tenir compte. Tout en préconisant de renaturer massivement pour nous adapter au réchauffement climatique, nous voulons délimiter certaines zones trop exposées aux pollutions ou celles dans lesquelles le manque d'emplois de proximité proscrit l'implantation de nouveaux logements... Au plus près du territoire, les quatre cents associations que regroupe FNE Ile-de-France sont bien placées pour enrichir ce travail. Nous avons besoin d'établir un constat partagé pour agir efficacement.

/ **Luc BLANCHARD**

Co-président de FNE Ile-de-France



© Fédération des Foyers ruraux du 77

TERRITOIRES RURAUX ET MILIEUX POPULAIRES

Sans surprise, sur le plan national statistique, les ouvriers et employés résident principalement dans les centres urbains. Mais ils sont, en proportion, majoritaires dans la composition sociale des espaces ruraux. La localisation des différentes catégories sociales sur le territoire est bien moins schématique qu'on le dit souvent. La construction d'une écologie populaire n'est donc pas limitée aux habitants des quartiers populaires des grands centres urbains. Les problématiques spécifiques des espaces ruraux en matière de mobilités, logement, pollution, consommation, etc. supposent des stratégies et pratiques adaptées à ces territoires, qu'il faut intégrer dans une vision élargie de l'écologie populaire. Les habitants des territoires ruraux poursuivent leur propre chemin pour la transition écologique, comme le montrent l'enquête de l'Institut Paris Région ou le programme d'action porté par la Fédération nationale des foyers ruraux.

/ **Jean-François DUPONT**

Coprésident de FNE Seine-et-Marne



INTERVIEW D'OLIVIER CLÉMENT

COORDINATEUR ILE-DE-FRANCE DU PACTE DU POUVOIR DE VIVRE

Quelle est la mission du Pacte du pouvoir de vivre IDF ?

Le Pacte du pouvoir de vivre (PPV) s'est créé en mars 2019 à la suite de l'épisode des Gilets jaunes sur les questionnements d'accessibilité sociale pour tous aux urgences environnementales et aux dangers qui planent sur notre démocratie. Le Pacte du pouvoir de vivre a pour ambition de consolider notre société en répondant aux besoins de chacun. Aujourd'hui, ce sont soixante-cinq organisations associatives, syndicales et mutualistes qui partagent cette même philosophie pour tracer des voies de passage sociales, écologiques, économiques et démocratiques à la hauteur des enjeux de demain.

Cet engagement se traduit également dans les territoires sous forme de groupes locaux. Ces derniers ciblent des sujets contextualisés à l'échelle géographique.

Le groupe PPV IDF réunit neuf organisations : Fondation Abbé-Pierre, Secours catholique, France Nature Environnement Ile-de-France, Solidarités nouvelles pour le logement, ATD (Agir tous pour la dignité) Quart Monde, Zéro Waste, CFDT Ile-de-France, URIOPSS (Union régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux) IDF et Cimade (Comité inter-mouvements auprès des évacués).

Quels sont les projets du PPV IDF dans les mois à venir ?

Nos projets collectifs portent le plus souvent sur l'organisation de colloques thématiques : en février 2024, avec les ateliers du vivre ensemble portant sur la santé, la mobilité, l'alimentation et, en octobre 2024, avec deux tables rondes sur la dématérialisation des services publics. L'objectif est de sensibiliser nos adhérents, militants ou bénévoles respectifs et, plus largement, le grand public. Dans l'avenir proche, notre groupe veut proposer des webinaires ponctuels au rythme de quatre par an, portés sur la base du volontariat par une ou plusieurs organisations sur un sujet à caractère social ou écologique.

Comment FNE Ile-de-France peut-elle s'inscrire dans cette initiative ?

FNE Ile-de-France avait déjà, lors des élections régionales de 2021, interpellé à nos côtés les candidats sur leurs engagements pour un environnement préservé dans une région vivable pour tous.

Aujourd'hui, avec le lancement d'une réflexion sur l'écologie populaire et d'actions sur le terrain, FNE Ile-de-France rejoint nos préoccupations pour davantage de justice sociale et environnementale.

Propos recueillis par Muriel MARTIN-DUPRAY

Coprésidente de FNE Ile-de-France

UNE MAISON DE L'ÉCOLOGIE POPULAIRE À L'ÎLE-SAINT-DENIS

La Maison de l'écologie populaire (MEP) à L'Île-Saint-Denis, portée par **PikPik Environnement**, est un lieu d'expérimentation qui combine **justice sociale et transition écologique** en proposant une approche systémique. Ancrée dans un quartier populaire, elle relie étroitement les enjeux environnementaux et socioéconomiques pour répondre aux réalités locales.

La MEP valorise les savoir-faire et initiatives solidaires déjà existants, tout en accompagnant les habitants dans l'adoption de pratiques écologiques durables. Nos publics sont acteurs du changement, co-construisant des solutions pour un avenir plus écologique. Pour lancer cette dynamique, nous avons organisé le 12 juillet un banquet populaire réunissant environ une centaine d'habitants, dans une ambiance festive et conviviale. L'occasion pour discuter des premières étapes de la MEP et mobiliser autour du projet. L'objectif est de créer un modèle d'**écologie inclusive**, accessible à tous et en phase avec les besoins locaux.

Kaméra VESIC

Directrice générale de PikPik Environnement



© PikPik Environnement

« Sites clés en main France 2030 »

Menace sur la ferme-cueillette de Servigny

Réindustrialisation et préservation des terres agricoles, sont-ils des objectifs conciliables ? La question se pose sur plusieurs sites en Ile-de-France. À Sénart les associations se sont mobilisées pour sauver une ferme-cueillette.

Au cœur de Sénart, entre Savigny-le-Temple et le « Carré Sénart », s'étend un vaste espace agricole, la ferme-cueillette de Servigny appréciée de tous les citadins pour sa trouée de verdure comme pour ses productions maraîchères. Installée en 1985, lors de la création du « Carré », elle a été conçue, dès l'origine, comme un élément d'équilibre entre nature et béton. Elle est reconnue comme une composante indispensable de l'alimentation et de l'animation du territoire.

UN PROJET LAURÉAT

Pourtant, fin 2023, les 35 ha de terres agricoles très fertiles jouxtant les bâtiments de la ferme sont proposés dans le cadre de l'appel à projet national « Sites clés en main France 2030 ». Certes, ces terres sont classées depuis 1996 en zone d'aménagement concerté (ZAC), appartiennent à l'État et sont exploitées en bail précaire, mais cette amputation de 20 % de l'exploitation mettrait en péril ses équilibres agronomiques et économiques et compromettrait donc sa pérennité.



© Jane Buisson

LA MOBILISATION ASSOCIATIVE

Quinze associations dont FNE Seine-et-Marne ont adressé une lettre ouverte à l'établissement public d'aménagement (EPA) de Sénart et à la communauté d'agglomération, demandant la sanctuarisation de la ferme-cueillette de Servigny afin de maintenir ses fonctions de production raisonnée maraîchère et arboricole en circuit court, préservation des sols et de la biodiversité, sensibilisation des scolaires, lien social.

À l'issue de la mobilisation, avec une pétition signée par plus de 5 600 personnes, le président de la communauté d'agglomération, maire de Lieusaint, s'est engagé à ce que les terres de la ferme-cueillette soient sanctuarisées via le plan local d'urbanisme (PLU) de Lieusaint qui « sera révisé tout prochainement » et le schéma de cohérence territoriale (SCoT) de la communauté d'agglomération.

Le collectif veillera à ce que cette promesse soit bien traduite dans les documents d'urbanisme. La question d'un bail à long terme ou d'une autre forme juridique reste posée, l'exploitation devant pouvoir se projeter dans la durée.



© Jane Buisson

LES SITES CLÉS EN MAIN FRANCE 2030

Dans le cadre du projet de loi Industrie verte, le dispositif « sites clés en main France 2030 » vise à accélérer la mobilisation d'un foncier industriel de qualité, dans un contexte de sobriété foncière : identification et labellisation des sites, avec accompagnement pour assurer leur caractère « clés en main » et part significative de projets de requalification de friches industrielles.

Sites clés en main France 2030 annoncés le 17 avril 2024

	FRANCE		ÎLE-DE-FRANCE	
Maturité du site	Nombre de sites	Hectares	Nombre de sites	Hectares
2024	5	345	0	0
2025-2027	28	1 742	5	93 ¹
2027-2030	22	1 255	1	177 ²
TOTAL	55	3 342	6	270

1. 91 : Évry-Courcouronnes/Bois Sauvage 5 ha, Massy/La Bonde 30 ha, Ris-Orangis/Terrain Lu 17 ha.

77 : Lieusaint/Cyrano 35 ha.

95 : Cergy/Linandes Est-Aerocity 6 ha.

2. 77 : Réau /Paris Villaroche 177 ha.

Jane BUISSON

Vice-présidente de FNE Seine-et-Marne

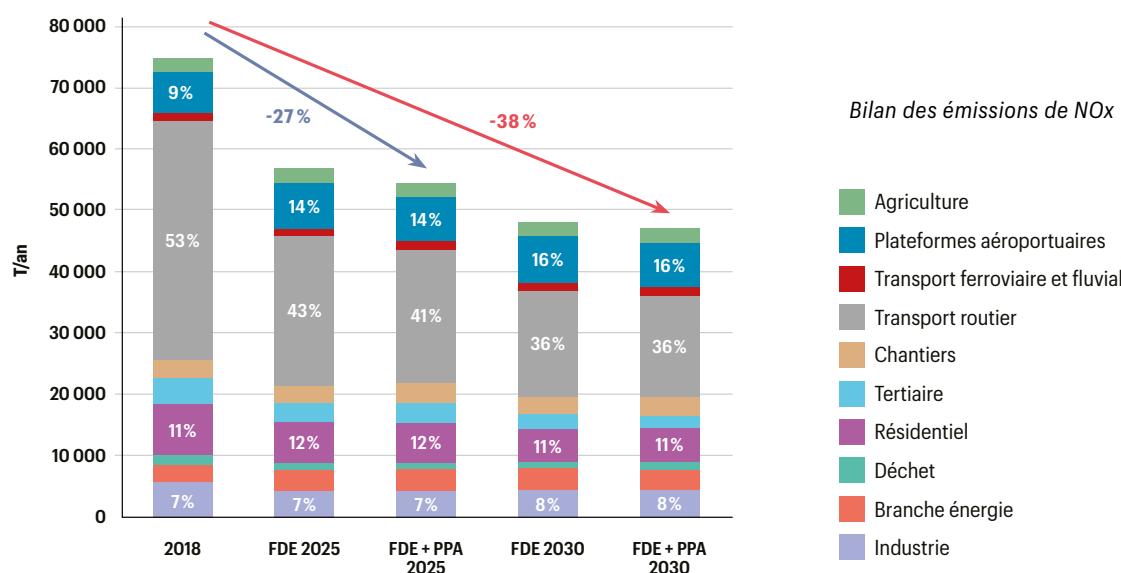
La santé des Franciliens et des écosystèmes grande oubliée du PPA4

Une enquête publique portant sur le quatrième plan de protection de l'atmosphère (PPA4) de la Région Ile-de-France s'est déroulée entre février et avril 2024, à la demande de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Ile-de-France, responsable de l'élaboration du plan. Pour FNE Ile-de-France, le PPA4 ne répond pas aux enjeux sanitaires liés à la pollution de l'air en Ile-de-France.

Rappelons que la pollution de l'air est responsable de milliers de morts en Ile-de-France chaque année : 3 680 décès attribués à une exposition prolongée au NO₂ et 6 260 décès attribués à une exposition prolongée aux PM_{2,5} (ORS, 2019). Or le PPA4 ne réalise pas d'évaluation complète des risques liés à la pollution de l'air en Ile-de-France. En effet, les polluants atmosphériques dangereux pour la santé humaine et la biodiversité tels que l'ammoniac, les pesticides ou les particules ultrafines ne sont pas pris en compte dans le PPA4. Par ailleurs, le plan n'anticipe pas la baisse des seuils réglementaires d'exposition vers les préconisations de l'OMS qui prendront effet en 2030. Enfin, le PPA4 n'intègre pas de quantification complète des expositions. L'impact sanitaire de la pollution atmosphérique en Ile-de-France est donc largement sous-estimé et les impacts socio-économiques en découlant ne sont pas intégrés au PPA4.

UNE GESTION DES RISQUES INSUFFISANTE

Un diagnostic incomplet pour une gestion des risques insuffisante : le PPA4 présente des objectifs très limités comme le montre la comparaison des gains de réduction avec le scénario « au fil de l'eau » (FDE).



Les mesures annoncées dans le PPA4 manquent de clarté et d'ambition et ne mettent pas en œuvre la séquence « Éviter-Réduire-Compenser » (ERC). À titre d'exemple, les effets du fonds Air-Bois sont inefficaces et aucune mesure n'est prévue pour le secteur agricole, pourtant source importante de polluants atmosphériques.

LE FINANCEMENT SPÉCIFIQUE DES MESURES DE RÉDUCTION EST OUBLIÉ

Dans la mise en œuvre des mesures, le PPA4 ne présente aucun plan de financement et manque d'indicateurs de suivi quantitatifs et d'articulation avec d'autres plans. La gestion des risques sanitaires liés à la pollution de l'air est donc insuffisante et alarmante.

Il est inquiétant de constater les nombreux manquements du PPA4 face à une telle urgence sanitaire. Ce plan n'a qu'un seul but : montrer à l'Union européenne et au Conseil d'État que des actions sont entreprises pour réduire la pollution de l'air et éviter de nouvelles condamnations juridiques. La santé des Franciliens et des écosystèmes est la grande oubliée de ce PPA4.

En conséquence, France Nature Environnement Ile-de-France émet un avis défavorable au quatrième plan de protection de l'atmosphère d'Ile-de-France.

L'avis complet de notre fédération, incluant des propositions d'amélioration du plan ainsi que les divers avis des associations membres du réseau sont à retrouver sur www.fne-idf.fr.

/ Léon LAMOTTE

Animateur du groupe de travail Santé environnement

Le premier plan de prévention du bruit de la Métropole du Grand Paris

La Métropole du Grand Paris, créée en 2016, a acquis la compétence «en matière de lutte contre la pollution sonore dans l'environnement» en janvier 2018. Elle a adopté un plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) en décembre 2019. Ce plan concerne les 131 communes de la métropole.

Il est regroupé autour de trois axes majeurs :

- Mieux agir pour réduire l'exposition au bruit
- Mieux coordonner et mobiliser les acteurs de l'environnement sonore
- Mieux partager l'information sur le bruit avec les citoyens.

Le bruit est avec la pollution de l'air la pollution la plus citée par les Franciliens au cours des enquêtes d'opinion. Les cartes stratégiques permettent de définir les populations vivant au-dessus des valeurs limites (VL) de bruits actuels définis pour les trois types de bruits : routiers, ferroviaires et aériens respectivement en journée 68, 73 et 55 dB(A). Dans la MGP, près de 900 000 personnes sont exposées à des niveaux dépassant ces VL la journée et 300 000 les VL de nuit.

Ces atteintes sonores ont des effets importants conduisant à des coûts socio-économiques élevés d'environ 29 milliards d'euros par an pour la MGP. Selon l'origine des bruits, ce coût se répartit ainsi : 12,2 milliards/€ pour le bruit routier, 2 milliards/€ pour le ferroviaire et 1,3 milliard pour l'aérien, le reste 9,4 milliards/€ se rapporte aux bruits de voisinage (intérieur et extérieur des logements). Sur le plan sanitaire, ce sont la perturbation du sommeil touchant 15 % de la population (coût 10 milliards/€), la forte gêne pour 43 % de la population (8 milliards/€) et les maladies cardiovasculaires pour environ 29 000 personnes, soit un coût de 2,1 milliards/€.

Ces coûts et effets socio-économiques devraient être réduits par des actions telles que celles préconisées par le PPBE. De nombreuses difficultés se font jour liées à la multiplicité des acteurs gestionnaires : communes, établissements publics territoriaux, conseils départementaux, direction des routes d'Île-de-France (État). Cela ne facilite pas le travail de la MGP qui doit tenir compte de leurs priorités et options, ce qu'elle fait avec les axes du PPBE.

L'AXE 1

permet de cofinancer avec les collectivités la réduction des points noirs de bruit, d'insonoriser les équipements accueillant du public et approfondit les connaissances dans le domaine sonore.

L'AXE 2

coordonne et mobilise les acteurs de l'environnement sonore en participant aux commissions consultatives de l'environnement pour plaider sur une meilleure intégration de l'aérien, en poussant à améliorer le confort acoustique des logements en rénovation et à mieux l'insérer dans l'urbanisme via le SCoT, les PLUi et les PCAE et, enfin, agir fortement sur le bruit des deux-roues motorisés.

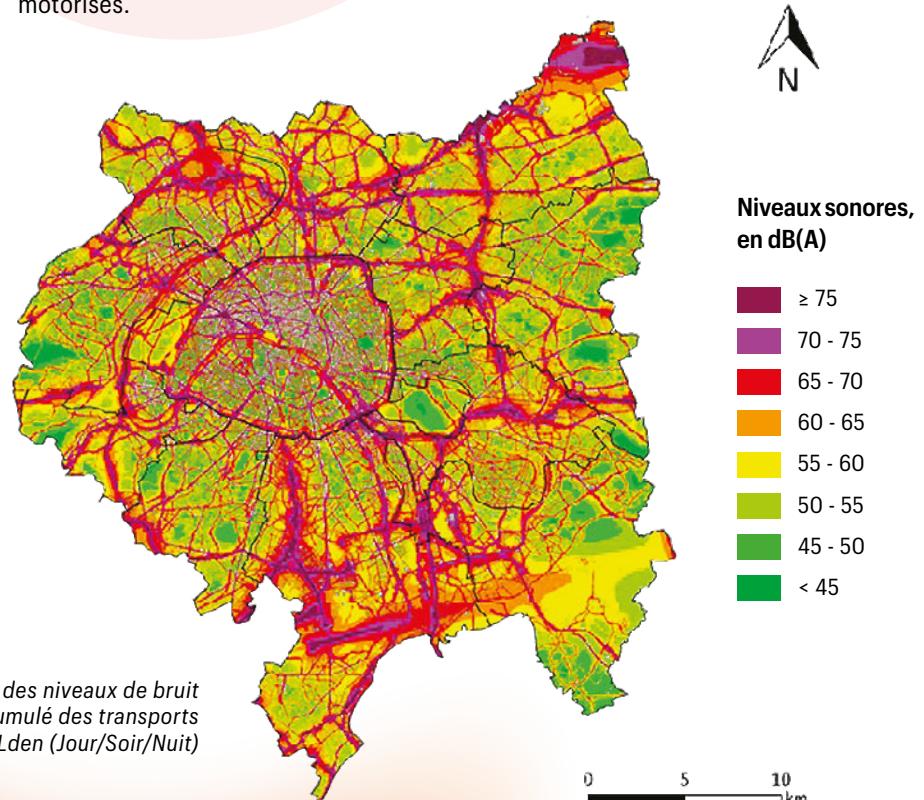
L'AXE 3

est développé afin de mieux sensibiliser les élus et nos concitoyens sur les avancées de la lutte contre la pollution sonore.

Il est difficile d'évaluer les effets d'un PPBE trop récent, mais si l'on vise en matière de bruit les préconisations de l'OMS, la presque totalité des habitants de la MGP vit au-dessus des seuils OMS. C'est pourquoi les actions des PPBE seront importantes pour l'amélioration de la qualité de vie.

Françoise BROCHOT

Présidente de l'ADVOCNAR





PASSIONNANTE HISTOIRE DU CIEL FRANCILIEN

Un ouvrage d'une grande richesse qui nous relate la passionnante histoire des aéroports parisiens, à commencer par celui du Bourget dès 1920, d'Orly inauguré en 1961 et de Roissy Charles de Gaulle mis en service en 1974. C'est aussi l'histoire d'ADP (Aéroport de Paris) créée juste après la Seconde Guerre mondiale. Dans la préface, Jacques Attali remercie son président Augustin de Romanet d'avoir ouvert les archives du groupe.

Félix Torres, auteur de l'ouvrage, n'oublie aucun détail et chacun pourra y nourrir ses interrogations devant la croissance ininterrompue du trafic aérien jusqu'en 2019 avec la grave crise de la Covid qui a mis en parenthèses certains projets, dont le terminal T4. À ce propos, le lecteur découvrira qu'ADP travaille dorénavant sur l'aéroport de demain tenant compte de la décarbonation des avions, de la neutralité carbone en 2030 et du zéro émission nette en 2050. Une autre histoire à suivre...

La Ville du ciel de Félix Torres, Édition Le Cherche Midi, 2024, 592 pages, 24,50€.

UNE CRITIQUE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE FACE AUX DÉFIS ÉCOLOGIQUES ACTUELS

L'essai de Frédéric Gruber questionne la pertinence des outils de participation citoyenne, comme l'enquête publique, face aux défis écologiques actuels. Selon l'auteur, l'enquête publique, créée au XVIII^e siècle pour justifier les projets d'aménagement au nom de l'intérêt général, est une « mise en scène du consentement ». Gruber révèle, à travers une analyse historique minutieuse, comment cette procédure, reconduite au XIX^e siècle et encore utilisée aujourd'hui, reste une formalité sans réelle influence sur les décisions. Il appelle à repenser cet outil pour en faire un véritable espace de débat contraignant.

Inutilité publique, Histoire d'une culture politique française de Frédéric Gruber, Éditions Amsterdam, 2022, 208 pages, 18€.

liaison

DESIGNED BY TAURINE A

Édité par FNE Ile-de-France Association régionale agréée Environnement

Publié avec le concours du conseil régional d'Ile-de-France

Directeur de publication : L. Blanchard

Comité de rédaction : J. Buisson, M. Colin, M. Denis, C. Giobellina, M. Holvoet, P. Latka, I. Lledo, M. Martin-Dupray, J-P. Moulin, C. Nedelec, I. Nenner, F. Redon, M. Riottot, H. Smit, D. Védy.

Siège social : 2, rue du Dessous-des-Berges 75013 PARIS - 01 45 82 42 34
ISSN 2431-7888 (imprimé) ISSN 2555-2546 (numérique)

Dépot légal : Octobre 2024

N° Commission Paritaire : 0124 G 81563

Imprimé par Le Réveil de la Marne - 4 rue Henri Dunant, 51200 Epernay
Imprimé sur papier PEFC

Prix de vente du numéro : 5 euros



DEMANDE D'ABONNEMENT

Je m'abonne à *Liaison* (4 numéros par an)

Nom-Prénom :

Adresse :

Tél :

Courriel :

Ci-joint un chèque de 20€ à FNE Ile-de-France,
2 rue du dessous des Berges 75013 Paris.



France Nature Environnement Ile-de-France



fne_idf



@FneIDF